

Déchèteries fixes & mobiles

■ **Les particuliers** : L'accès est gratuit et est réservé aux habitants des communes adhérentes du Smictom de Saverne. A ce titre, un justificatif de domicile pourra vous être demandé.

■ **Les professionnels** : Les artisans et les commerçants peuvent déposer, à l'aide d'un véhicule léger, les déchets produits dans le cadre de leur activité selon que ce soit admis dans les déchèteries fixes ou mobiles. Pour cela, ils doivent remettre au gardien des bons de dépôt correspondant au volume déposé. Ces bons peuvent être achetés auprès des Trésoreries de Saverne, Bouxwiller, Ingwiller et de La Petite Pierre.

■ **Horaires** : Veuillez vous reporter au calendrier annuel des collectes ci-joint.

Déchèteries mobiles

■ Fonctionnement

Elles offrent des services de base similaires à ceux des déchèteries fixes mais permettent un accès plus aisé par la proximité.

Les dates sont précisées dans le calendrier annuel des collectes ci-joint.

Des bennes de dépôt adaptées aux différentes natures de déchet sont installées sur l'une des sept zones aménagées à cet effet à savoir Bouxwiller, Petersbach, Wingen-sur-Moder, Dettwiller, Wolschheim, Neuwiller-lès-Saverne et Marmoutier.

Un gardien vous accueille et vous aide à déposer vos déchets dans les bennes réservées. Attention : les quantités sont limitées, voir modalités de dépôts dans le calendrier joint.

Les déchets collectés

Déchets végétaux



Non métalliques



Ferrailles



Gravats



Huiles végétales



Huiles de vidange



Bois



DMS*



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)*



***Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) collectés** : gros et petit appareil ménager, équipement informatique et de télécommunication, matériel d'éclairage (sauf appareil d'éclairage domestique et ampoule à filament), outil électrique et électronique (sauf gros outil industriel fixe), jouet, équipement de loisir et de sport, dispositif médical (sauf produit implanté ou infecté), instrument de surveillance et de contrôle, distributeur automatique.

Déchèteries fixes de Saverne et d'Ingwiller

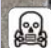
■ Fonctionnement

Le gardien de la déchèterie vous guide et vous accueille pour vous aider à effectuer correctement le dépôt de vos déchets. Triez vos déchets au préalable en fonction de leur nature et déposez-les dans les conteneurs signalés par les pictogrammes.

L'accès est limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure ou égale à 2,25 mètres et de PTAC inférieur à 3,5 tonnes (fourgonnette).

Circulez dans la déchetterie en respectant la signalisation et les indications du gardien.

Les déchets acceptés

Déchets végétaux  	Bouteilles plastiques  	Batteries  	Papiers-Cartons  
Déchets d'amiante Ciment (solide)  	Encombrants non métalliques  	Verre d'emballage alimentaire  	Piles  
Ferrailles  	Gravats  	Huiles végétales  	Huiles de vidange  
Bois  	DEEE*  	DMS*  	 <p>Apportez les médicaments et leurs emballages à votre pharmacie participant à l'opération CYCLAMED.</p>



***Les déchets ménagers spéciaux (DMS) collectés :** bain de photographie (travaux amateurs), batterie de véhicule léger (une unité par passage), bombe d'aérosol d'utilisation ménagère, colle, déboucheur, décapant, détartrant, désinfectant, peinture, produit de jardin, produit de nettoyage, phytosanitaire : engrais, pesticide, pile bâton ou bouton (alcaline, saline, nickel), thermomètre à mercure, tube néon ou fluorescent, lampe à décharges (hallogène, etc...) et vernis.

Les emballages ménagers, vides ou pleins, pollués par des produits toxiques, doivent être présentés scellés, de préférence dans leur contenant d'origine ou à défaut, doivent porter la mention "produit non identifié" si tel est le cas.

Collecte des objets encombrants : non-métalliques et ferrailles

ATTENTION : Tous les objets ou récipients qui se trouveront sur les trottoirs le jour de la collecte seront enlevés. Les objets encombrants devront être sortis la veille au soir.

■ Les quantités ne doivent pas dépasser 1 m³ par foyer.

Le poids maximum de chaque objet ne doit pas dépasser 70 kg et la longueur maximum 2 mètres.

Au-delà de ce volume et de ce poids, les déchets ne seront pas enlevés.

Encombrants non-métalliques :

- Canapés et sommiers sans ressort ou avec moins de 50% de fer, matelas
- Grillage (*même en fer*)
- Lattes en bois ou planches
- Tuyaux en matière PVC
- Vieux mobiliers en bois ou plastique

Ferrailles :

- Bicyclettes
- Lessiveuses
- Récipients vides
- Sommiers avec ressorts

Déchets non acceptés

- Animaux
- Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)
- Batteries et produits corrosifs
- Béton
- Bouteilles à gaz (même vide)
- Ordures ménagères
- Déchets hospitaliers (seringues, ...)
- Déchets Ménagers Spéciaux
- Tous les liquides
- Déchets provenant des industries, commerces et artisans
- Extincteurs (même vide)
- Gravats
- Matériel agricole
- Pneus
- Portes de garage
- Carcasses de voitures (même partielles)

Le tri sélectif : les bornes en apport volontaire

■ Désormais, vous disposerez de trois types de conteneur destinés au tri sélectif aux points d'apport volontaire habituels :

- > un pour la collecte du verre
- > un pour la collecte des papiers et des cartons
- > un pour la collecte des plastiques : bouteilles et flacons

ATTENTION : Déchets non recyclables

Films et sacs en plastique, films enveloppant les revues, pot de fleurs, vaisselle, faïence et porcelaine, cristal, Pyrex, miroir, ampoules, papiers salis ou gras, articles d'hygiène, couche-culotte, papiers spéciaux (calque, célophane, papier-peint), petits emballages en plastique ou en polystyrène.



**ECO
EMBALLAGES**

Conception : CdC PdM - Impression sur papier recyclé
Impression : Imprimerie Uni-Est Geispolsheim